

Jalbert, et dénoncèrent la conduite du gouvernement, en termes qui firent frémir de rage les fauteurs du despotisme qui régnait alors, et à qui rien ne déplaisait d'avantage que d'entendre et voir publier la vérité. Le procès dura quatre jours, et les jurés furent enfermés quatre jours et 3 nuits. Le huitième jour était le dernier jour juridique du terme, à 11½ heures de la nuit, les juges Rolland et Gale entrèrent en cour. Le procureur-général Ogden avait dîné, on s'en apercevait. Les jurés annoncèrent qu'ils ne pouvaient s'accorder. Dix canadiens et anglais étaient pour l'acquiescement, et deux autres, d'origine bretonne, pour un verdict de "coupable." Durant le procès, l'on avait trouvé le moyen de faire parvenir à ces deux individus, des journaux dans lesquels, soit dit, à la honte éternelle de ceux qui l'ont fait, l'on faisait les appels les plus violents et les plus insidieux à leurs passions, pour les engager à rapporter contre l'innocent Jalbert un verdict de "coupable." M. Walker, contre l'avis de M. Mondelet, fit motion pour la mise en liberté du capitaine Jalbert, motion qui, va sans dire, ne pouvait être accordée, attendu que l'accusé n'avait point été acquitté. Le procureur-général se leva et en *balbutiant* quelques mots et frappant sur la table il dit "If this is intended as a feeler, I say that Captain Jalbert is guilty of murder." Cette imprudente et inconvenante sortie fut le signal d'un tumulte sans exemple dans l'enceinte du temple de la justice. L'on éteint les lumières, on lance les encensoirs à la tête des jurés, les juges s'enfuient, au lieu d'agir; on bat les jurés et l'on se proposait de jeter, par la fenêtre, les intrépides défenseurs du Capitaine Jalbert, MM. Walker et Mondelet, et de poignarder le prisonnier. Heureusement que M. Walker se réfugia dans la chambre des juges où le poursuivit la foule. M. Mondelet céda aux instances d'un ami, et laissa la place dont il avait jusqu'alors refusé de s'éloigner; et le capitaine Jalbert fut reconduit à la prison, sous une escorte de Hussars. Cette scène disgracieuse, cette profanation sacrilège du sanctuaire de la justice, sont, va sans dire, demeurées impunies.

En 1839, arriva Sir Charles Poulett Thompson, comme Gouverneur-Général, envoyé par le Gouvernement Impérial, pour mettre à exécution le projet d'union du Haut et du Bas-Canada. Les esprits étaient agités et les opinions partagées à l'occasion de cette mesure. Les districts de Québec et des Trois-Rivières, ne voulaient pas de l'Union. A Montréal, l'on était moins opposé à l'Union, mais la plupart des hommes marquants l'étaient. L'on convoqua une assemblée publique qui se tint aux chambres de commerce de M. Laframboise. M. Mondelet secondé par M. Drummond, proposa des résolutions qui pour avoir été négatives, n'en étaient pas moins celles qui auraient dû être adoptées, de préférence à celles qui le furent, et dans lesquelles on s'opposait en tout et par tout à l'Union.

Les voici :

M. Charles Mondelet, secondé par M. L. T. Drummond, propose qu'il soit résolu en amendement aux résolutions de M. Lafontaine :

10.—Que la réunion des Provinces du Haut et du Bas-Canada, ne peut avoir l'effet de rétablir la paix et promouvoir le bien-être et la prospérité publique, qu'en autant que cette mesure sera basée sur un principe juste et équitable, et que les droits et privilèges de toutes les classes des sujets de sa Majesté, en ces Provinces, seront respectés, protégés, garantis et conservés ;

20.—Qu'il est essentiel pour parvenir à ces résultats que la représentation dans la Législature Unie, soit proportionnée à la population de l'une et de l'autre des Provinces actuelles du Haut et du Bas-Canada ;

30.—Que le projet avoué par l'Honorable C. Poulett Thompson, de la part du gouvernement de Sa Majesté, de ne donner dans la Législature Unie, que 50 membres au Bas-Canada dont la population est de 700,000 âmes, tandis que le Haut-Canada aura le même nombre de représentants, avec une population de 400,000 âmes, est basé sur l'injustice, est impolitique et dangereux, tant par rapport aux intérêts du gouvernement, que ceux du peuple ;

40.—Qu'il est injuste de faire contribuer la population du Bas-Canada à l'énorme dette du Haut-Canada, à laquelle il n'a pas participé, et dont il ne retirera aucun ou peu d'avantage ;

50.—Que la population du Bas-Canada, d'origine française, tout en désirant sincèrement voir disparaître les distinctions nationales, et les haines et les antipathies auxquelles elles ont donné lieu, proteste hautement contre tout projet qui tendrait à la spolier forcément de l'usage de sa langue maternelle.

60.—Qu'il est nécessaire, pour la protection des droits de toutes les classes de Sa Majesté, que le siège du gouvernement, si les deux Provinces sont réunies, ne soit fixé ni à Toronto, ni à Kingston, ni à aucun autre lieu du Haut-Canada, mais bien dans le Bas-Canada, comme étant plus central.

Ces résolutions furent développées par M. Mondelet et par M. Drummond, dans des discours propres à les appuyer. Elles furent néanmoins rejetées. M. Mondelet écrivit alors un vigoureux pamphlet qu'il n'a pas voulu livrer à la publication, bien qu'il en ait été vivement sollicité par plusieurs de ses amis. C'étaient "quelques réflexions sur la question de savoir s'il faut s'opposer à la réunion des Provinces du Haut et du Bas-Canada, ou s'il est mieux de se borner à protester contre les conditions injustes de cette mesure sans néanmoins se déclarer contre l'Union, quel qu'en soit le principe." M. Mondelet dans ce pamphlet, énonçait trois propositions importantes, viz :

10.—1ère question : Devons nous recommencer nos supplices auprès du gouvernement anglais, pour en obtenir la restauration de l'ancienne constitution.

20.—2de question : Devons-nous nous opposer à l'Union en général, quelle qu'en puisse être la base.

30.—3ème question : Devons-nous nous borner à protester énergiquement contre les conditions injustes de l'Union, sans pourtant repousser cette mesure, fût-elle fondée sur un principe juste.

Il est inutile d'ajouter que M. Mondelet résout les deux premières questions dans la négative, et la 3ème dans l'affirmative.

Il est remarquable que tout ce que ce pamphlet renferme de prédictions sur l'avenir du pays, (il fut écrit le 26 Février 1840), l'obtention du gouvernement responsable, la liberté du commerce &c., s'est réalisé à la lettre. Il eût été intéressant, et il le serait encore pour tout homme sensé de lire et relire ce pamphlet, et d'y voir comment M. Mondelet entrevit sûrement les conséquences de l'Union et les avantages que nous pourrions en tirer.

Le lendemain de cette assemblée, M. Mondelet reçut une lettre du secrétaire du Gouverneur, lui intimant le désir de ce dernier, de le voir. M. Mondelet s'y rendit. La conversation fut animée, mais sérieuse. M. Mondelet dans le cours de ses observations, prédit énergiquement au Gouverneur, que sa mesure d'Union pour laquelle, lui M. Mondelet était, mais non pour les détails dont il lui exposa l'inique injustice, assurerait au peuple sa force. M. Thompson répondit que cela en effet pourrait bien se faire.

M. Mondelet ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'il était inutile de se frapper ainsi la tête contre les murs, que la mesure du gouverneur aurait suite, *per fas et nefas*. Il crut mieux faire, en continuant d'écrire et publier ses lettres sur l'Education, dont la première parut dans le *Canada Times*, en Novembre 1840. Les élections eurent lieu. Six comtés, Montréal, Laprairie, Yamachiche, L'Assomption, Nicolet et Champlain, lui envoyèrent des réquisitions de se présenter. Il s'y refusa, sur le principe que n'ayant que sa profession pour soutenir sa famille, il ne pouvait aller à Kingston; que d'ailleurs, un homme sans indépendance de fortune, ne pouvait offrir aucune garantie de son indépendance parlementaire, à ses constituants.

Les "Lettres sur l'Education" commençaient à fixer l'attention. Au jour de l'an, le gouverneur Thompson témoigna à M. Mondelet, qui était allé lui présenter ses respects, le vif intérêt qu'il prenait à la publication de ces lettres dans le *Canada Times*.—*Could you not be disposed, Mr. Mondelet, lui dit le Gouverneur, to have them published in pamphlet form, and widely distributed?* M. Mondelet qui était bien éloigné de s'attendre à une pareille proposition, répondit qu'il n'y avait jamais songé, et que d'ailleurs, il n'en avait pas les moyens. "Oh, quant aux moyens, répondit en français, le Gouverneur, on y peut pourvoir, pensez-y, M. Mondelet, et soumettez-moi un plan, et nous verrons." M. Mondelet, croyant ce projet utile, traça un aperçu de ce qu'il contemplait devoir être l'organisation du mécanisme de son système d'éducation, et le soumit, en personne, au Gouverneur, l'accompagnant d'explications. Le Gouverneur, avec le coup-d'œil extraordinaire qu'il avait, comprit, de suite, l'importance pour le gouvernement de ne pas laisser échapper l'occasion de préparer les voies pour l'adoption de telle loi qu'il proposerait au parlement sur l'éducation. Il exprima, de nouveau, à M. Mondelet, combien il serait dans l'intérêt du pays, de répandre ces écrits. Eh bien, dit M. Mondelet, l'on pourrait en imprimer trois ou quatre cents copies—400 copies, répliqua avec vivacité le Gouverneur, disons 1,900 copies, au moins. Je vous ferai parvenir de suite, par l'entremise de mon secrétaire, £10, et ensuite, autant, et plus tard, ce qu'il vous faudra. M. Mondelet, en effet, reçut un chèque pour £10, et plus tard, un autre chèque pour £10, et un 3ème du capitaine Campbell pour £2.10. M. Mondelet eut l'idée, afin d'intéresser à son œuvre les citoyens les plus éminents, de leur proposer une souscription. La séminaire, M. Moffatt et autres souscrivirent £5, et nombre d'autres £2.10 et £1.50. Au moyen de ces fonds, l'ouvrage fut imprimé par M. Williams, propriétaire et éditeur du *Canada Times*, ainsi qu'une traduction en français, qu'en fit M. Mondelet qui, en sus, corrigea et recorrigea les épreuves, et fit dis-

tribuer par tout le pays (et en envoya à l'étranger) à peu près 1,000 copies de ces Lettres. L'effet en fut extraordinaire. De tous côtés, la Presse en retentit, et les félicitations abondaient à l'auteur. A la veille de l'ouverture du Parlement, à Kingston, le gouverneur, avant son départ de Montréal, envoya son premier ministre, M. Harrison, depuis juge dans le Haut-Canada, requérir M. Mondelet de lui remettre au plus tôt les épreuves des imprimés, afin que le gouvernement dressât une loi qui devait être calquée sur les Lettres. M. Mondelet se rendit à leur désir; et la loi témoigne de la vérité de ces faits.

Un mot, maintenant, quant au but qu'avait M. Mondelet, en écrivant gratuitement et sans rémunération ces Lettres.

"Le but principal de ces lettres, disait M. Williams dans la préface, a été de faire disparaître d'odieuses distinctions nationales, de disposer à des sentiments de bienveillance mutuelle, les différentes parties de la société, et d'asseoir un système d'éducation générale, sur une base qui assure le maintien des droits et des privilèges de toutes les classes, quelles que soit leur origine, leur religion ou leur politique. Ces lettres devaient être entre les mains de tout le monde. Elles sont destinées à agir simultanément, sur l'une et l'autre population; c'est pour cette raison qu'on en publia une traduction française."

Il est dû à M. Mondelet de rappeler au pays, que ce fut lui qui le premier, eut le courage de mettre en jeu, sa grande popularité, en recommandant, comme chose nécessaire, la taxe pour le soutien des écoles, et l'amende contre les parents qui n'enverraient pas leurs enfants aux écoles. Cette proposition excita des murmures. Plus tard, il a fallu adopter ses vues. Il fallait, suivant lui, que les écoles fussent mixtes. Inutile de dire que cette proposition fut mal reçue. M. Mondelet avait avec un grand soin traduit en français des ouvrages élémentaires américains, pour enseigner la géographie, l'arithmétique, etc., les adaptant par des suppléments à l'état du Canada. Les préjugés que l'on avait alors, et que quelques bas adulateurs du gouvernement nourrissaient contre les livres américains, firent comprendre à M. Mondelet que ces excellents ouvrages n'auraient pas d'encouragement. Il ne les fit pas publier.

En 1841 eut lieu, à Montréal, chez les catholiques une grande retraite. Monseigneur Forbin Janson, évêque de Nancy, y fit entendre sa prédication puissante. Reconnaissant des heureux résultats qu'elle avait produite, les catholiques résolurent de présenter à cet éloquent prédicateur une adresse de remerciements. M. Mondelet fut chargé de la préparer. Elle était courte, mais expressive. D'un commun accord, on le désigna comme celui qui la devait présenter. Au jour dit, M. Mondelet se mit en marche, à partir du bureau de la Fabrique sur la Place d'Armes, se dirigeant vers l'église Paroissiale, à la tête d'une dizaine de milliers de personnes. L'entrée dans le spacieux temple, fut des plus imposantes. On se rendit à la balustrade, et là, M. Mondelet trouva l'évêque de Nancy, debout, entouré d'un clergé nombreux. Il lut l'adresse, après avoir adressé au Prélat, au nom de la foule qui remplissait et comblait l'immense église, des paroles remarquables "par la délicatesse, l'à-propos et l'éloquence," disait, le lendemain, un journal, *Les Mélanges Religieux*. L'Evêque répondit du haut de la chaire, et ce jour-là, fut le dernier de cette retraite mémorable.

M. Alexandre Vattemare, arrive à Montréal, après avoir réussi auprès du congrès Américain dont il avait obtenu une loi pour faciliter l'exécution de son système d'échange entre les nations de toutes espèces d'objets d'art, science, littérature, etc. Il avait aussi réussi à mettre en opération son système dans plusieurs des Etats de l'Union Américaine. M. Mondelet comprit, de suite, sur le simple exposé que lui en fit M. Vattemare, l'importance de ce procédé par rapport au Canada, et il devint le plus zélé et le plus ferme appui de M. Vattemare. Il se tint une grande assemblée, à cet égard, à la présidence de laquelle l'on appela à l'unanimité M. Mondelet qui, dans un discours chaleureux et éloquent, obtint le concours du public qui, d'ailleurs, était fortement prédisposé en faveur de M. Vattemare et de son système. Le conseil spécial passa une ordonnance pour l'établissement de "l'Institut Vattemare." Il est bien à regretter que l'apathie qui, après le départ de M. Vattemare pour la France, remplaça le zèle que l'on avait manifesté, durant son séjour à Montréal, ait eu pour résultat, que la loi obtenue soit devenue une lettre morte.

Le Parlement siégeait à Kingston. Le gouverneur Thompson, par suite d'une chute de cheval, mourut du *lockjaw*. Sir Richard Jackson devint l'administrateur du gouvernement. Le temps approchait où il faudrait nommer le Surintendant de l'Education. Les "Lettres" avaient produit leur effet: la philanthropie et la libéralité envers toutes les classes, toutes les origines, et surtout toutes les nuances religieuses qui distinguaient M. Mondelet, produisirent chez les masses le désir bien naturel